Image not found or type unknown

Reprise temps plein après temps partiel thérapeutique

Par **poutchie**, le **07/06/2021** à **21:42**

Bonjour à tous

Après un Burn out au mois de juillet 2020 (suivi de complications médicales) j'ai repris mon poste en temps partiel thérapeutique 20 h par semaine mi-octobre 2020.

Actuellement encore en temps partiel thérapeutique je souhaiterais reprendre mon poste à temps plein, mais mon employeur n'est pas vraiment de cet avis d'après ce qu'il m'a fait comprendre (changement de comportement à mon égard, sous estime mon volume de travail, menace verbale de changer mon lieux de travail et tâches de travail ....., changement de catégorie professionnelle : faire du commercial)

Je ne connais pas la législation du droit du travail à ce sujet ..... Quelqu'un peut m'aider ???

D'avance merci

Par **P.M.**, le **07/06/2021** à **22:03**

Bonjour,

La décision de reprise à temps complet dépend essentiellement du Médecin du Travail et de la CPAM (médecin conseil)...

L'employeur ne peut pas modifier un élément essentiel du contrat de travail comme la qualification et le lieu de travail en dehors du m^me secteur géographique s'il n'y a pas de clause de mobilité au contrat de travail...

Par **poutchie**, le **07/06/2021** à **22:22**

Merci pour cette réponse

j'ai, déjà en amont, vu le médecin de la médecine du travail et mon médecin traitant qui sont

d'accord pour une reprise à temps plein.

Seul mon employeur n'est pas d'accord vu la période de crise sanitaire... il économise un demi-salaire, il me l'a bien fait comprendre VERBALEMENT qu'il n'est pas pour une reprise de mon poste à temps plein.

Par **P.M.**, le **07/06/2021** à **22:42**

Encore une fois, ce n'est pas à l'employeur de décider...

La crise sanitaire est traitée par d'autres dispositions avec notamment la possibilité d'activité partielle...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés